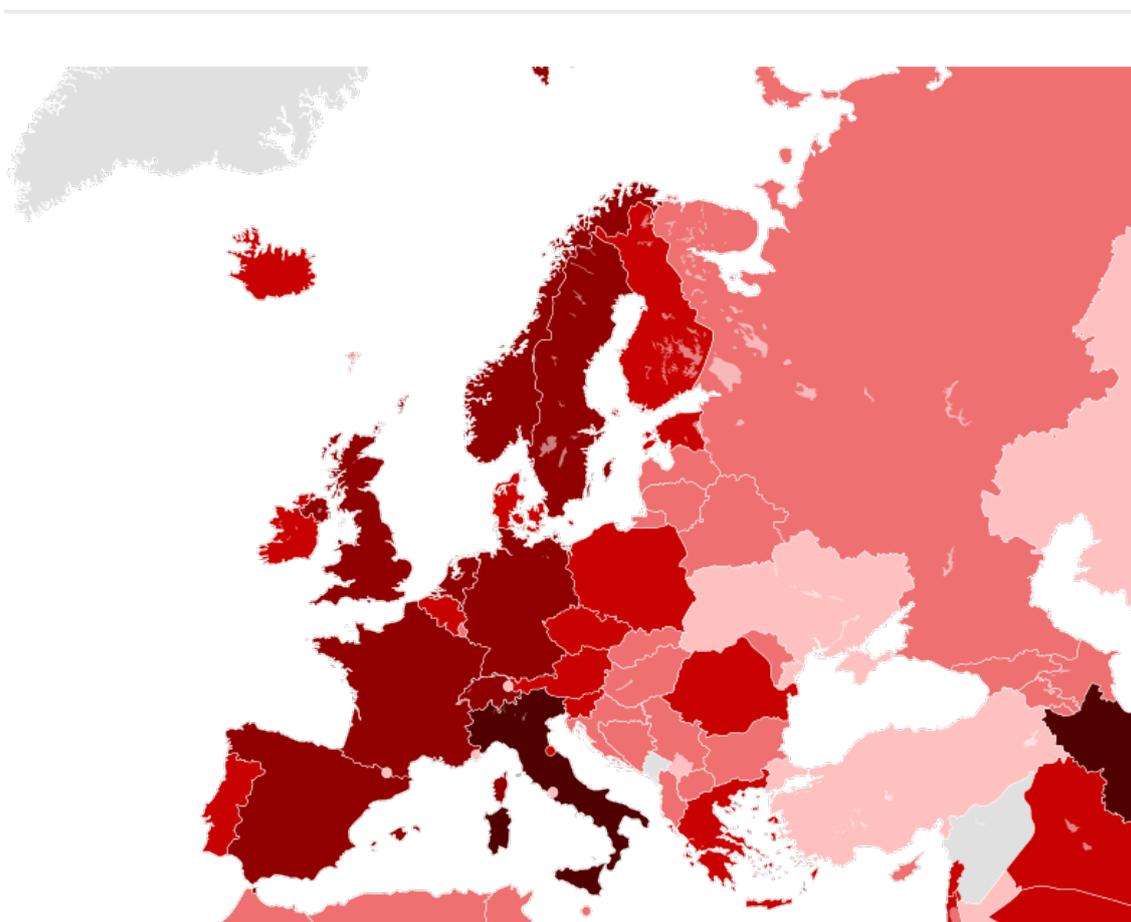


Mars 2020

ADBU - Lettre d'information

[Cliquez ici pour vous abonner à la lettre d'information, elle est ouverte à tous!](#)



Covid-19 : lettre de l'ADBU au ministère

Chères et chères collègues,

La pandémie de Covid-19 a conduit le gouvernement à prendre des mesures aussi radicales qu'inédites par leur ampleur pour protéger la population. C'est dans ce cadre général qu'établissements, universités et bibliothèques universitaires sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. BU et services documentaires proposent depuis des années une partie croissante de leurs ressources et services sous forme numérique, accessible hors les murs. C'est un atout crucial à l'heure où les universités doivent organiser sous forme intégralement numérique la continuité pédagogique et celle de la recherche.

L'ADBU accorde naturellement une attention toute particulière à la sécurité du personnel des bibliothèques universitaires.

Dès les mesures de fermeture connues, l'ADBU a sollicité le ministère pour éclaircir les conditions dans lesquelles nos services pourraient contribuer le plus utilement au maintien du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'épreuve collective que nous traversons.

Retrouvez ci-dessous le message adressé par l'ADBU à M. Nicolas Castoldi, directeur de Cabinet de Mme Frédérique Vidal, Ministre de enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le samedi 14 mars 2020.

Marc Martinez, Président de l'ADBU

Monsieur le Directeur de cabinet,

Je me fais l'écho de directrices et directeurs de service communs de documentation qui se voient imposer — dans des cas isolés pour l'heure — le maintien de l'ouverture des bibliothèques universitaires aux publics étudiants en dépit de la fermeture au public des universités à partir du lundi 16 mars.

Les BU sont partie prenante et contribueront naturellement à la continuité des activités pédagogiques et de recherche des universités et établissements, en prenant notamment appui sur leurs services d'accès aux ressources et de médiation en

ligne. Il paraît toutefois difficilement compréhensible que les étudiants ou personnels puissent s'y rassembler sans risques de contagion pour eux-mêmes et les agents de bibliothèque alors même que l'accès du public aux universités est interdit pour précisément limiter la circulation du COVID-19.

Il paraît tout aussi problématique d'envisager d'accueillir quelque public que ce soit en bibliothèque universitaire alors même que les effectifs seront mécaniquement réduits du fait de la fermeture des établissements scolaires. D'autant plus que la plupart des locaux ne se prêtent pas aisément aux limites sur les rassemblements indiqués par le Premier ministre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de cabinet, l'expression de mes sentiments respectueux.

--

Marc Martinez

Président de l'ADBU

Retrouvez la [composition du Conseil d'administration](#)



Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation ([ADBU](#)) - 103 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris, France

[S'abonner à cette newsletter](#)